AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
78EME REUNION
9 JUIN 2007
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(LXXVIII)

COMMUNIQUE SUR LA SITUATION AUX COMORES

COMMUNIQUE DE LA 78ème REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR LA SITUATION AUX COMORES

Le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine, en sa 78ème réunion tenue en urgence le 9 juin 2007, a adopté la décision qui suit sur la situation aux Comores :

Le Conseil :

1- **PREND NOTE** du décret du Président de l'Union des Comores reportant au 17 juin 2007 l'élection du Président de l'Ile autonome d'Anjouan, initialement prévue le 10 juin 2007, et **FAIT SIEN** le constat des autorités comoriennes que les conditions prévalant à Anjouan, notamment sur le plan sécuritaire, ne permettent pas la tenue d'élections libres, régulières et transparentes ;

2- **EXHORTE** toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à apporter à l'Union africaine et à sa mission sur le terrain, la Mission d'assistance électorale et sécuritaire aux Comores (MAES), la coopération nécessaire, en vue de créer les conditions propices à la tenue, le 17 juin 2007, d'élections libres, régulières et transparentes dans l'Ile autonome d'Anjouan. A cet égard, le Conseil **MET EN GARDE** contre toute tentative de la part des autorités anjouanaises d'organiser les élections ce dimanche 10 juin 2007, en violation du décret présidentiel, et **SOULIGNE** que l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble ne reconnaîtront pas les résultats qui seront issus d'un tel scrutin ;

3- **DEMANDE**, dans l'intervalle, à la MAES de continuer à apporter l'assistance et le soutien requis pour faciliter la tenue, le dimanche 10 juin 2007, de l'élection des Présidents des Iles autonomes de Grande Comore et de Mohéli ;

4- **EXPRIME** sa gratitude à l'Afrique du Sud pour son rôle comme coordonnateur des efforts régionaux sur les Comores et pour sa contribution à la MAES. Le Conseil **EXPRIME EGALEMENT** sa gratitude au Sénégal, au Soudan et à la Tanzanie pour avoir décidé de contribuer du personnel civil et militaire à la MAES, dont le déploiement dans le théâtre d'opération a déjà commencé ;

5- **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les pays contributeurs de troupes et de police, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour accélérer le déploiement de la MAES, y compris celui de la composante militaire de la Mission ;

6- **EXPRIME** sa gratitude à la Ligue des Etats arabes pour l'assistance financière apportée au déploiement de la MAES et pour sa contribution à la tenue et à l'observation de l'élection des Présidents des Iles autonomes de l'Union des Comores, et à la Commission de l'Océan Indien pour son appui au processus en cours aux Comores ;

7- **REITERE** sa détermination à prendre toutes les dispositions nécessaires pour contribuer à la mise en place effective du nouveau cadre institutionnel des Comores, tel que prévu par les Accords de Fomboni et de Beit Salam de février 2001 et décembre 2003, respectivement, y compris la restauration de l'autorité du Gouvernement de l'Union à Anjouan ;

8- **LANCE** un appel au Conseil de sécurité des Nations unies et aux partenaires de l'Union africaine pour qu'ils soutiennent la présente décision ;

9- **DECIDE** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2007

Communique on the Situation in the Comoros

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2171

Downloaded from African Union Common Repository